



## **Codes d'éthique et de conduite**

À l'intention des athlètes, entraîneurs,  
officiels, parents et administrateurs

Mars 2017

## Sommaire

Préambule	Page 3
Historique	Page 4
Terminologie et définitions	Page 4
Engagements	Page 4
Attentes	Page 5
Responsabilités	Page 5
Tableau synthèse des engagements et attentes	Page 6
Code de conduite des athlètes	Page 7
Code de conduite des entraîneurs	Page 10
Code de conduite des officiels	Page 14
Code de conduite des administrateurs	Page 17
Code de conduite des parents	Page 20
Procédure de grief	Page 22
Formulaire de grief	Page 24

## PRÉAMBULE

En biathlon, comme dans la pratique de toute activité sportive, chaque membre a le droit au respect de son intégrité et à sa dignité. Le manque de respect et l'atteinte des personnes sont à proscrire, peu importe les raisons. Dans un respect mutuel, il est toujours possible de passer son message sans blesser quiconque.

Pour réaliser avec succès le mandat de la Fédération québécoise de biathlon, toutes les personnes qui s'intéressent à ce sport (notamment les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les administrateurs) doivent avoir une vision commune et la même compréhension de leurs rôles respectifs afin d'établir et de maintenir un milieu d'apprentissage positif. Ce sont, néanmoins, les actions de chaque personne qui contribuent à créer un milieu propice à l'apprentissage ou, au contraire, à le détruire.

Dans l'intérêt de tous, le Conseil d'administration de la FQB avait mis en place un code d'éthique et en avait avisé les clubs lors d'une Assemblée générale annuelle en mai 2010. Ce code d'éthique et de conduite avait été présenté et adopté par le Conseil d'administration et par les Présidents des Clubs. L'application du code d'éthique s'inscrit également dans la volonté du bureau de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur que chaque fédération sportive adopte et mette en place un code de conduite. Ce document se veut une mise à jour de celui de 2010.

En espérant que ces lignes contribuent à mettre en valeur et à promouvoir ce sport qu'est le biathlon, pour les générations futures.



Jean-Guy Levesque  
Président de la FQB

## **HISTORIQUE**

La Fédération québécoise de biathlon, antérieurement connue jusqu'en 2002 sous le nom de Biathlon Québec puis, jusqu'en 2016, en tant qu'Association des Clubs de biathlon du Québec, a été créée en 1994.

## **TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS**

Éthique :	Le Petit Robert définit l'éthique comme suit : « Ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu, une culture, un groupe »
FQB :	Fédération québécoise de biathlon
C.A. :	Conseil d'administration
Code de conduite :	Code qui exprime les principes et les valeurs auxquels adhèrent tous les acteurs du biathlon au Québec
Administrateur :	Membre du conseil d'administration dûment élu suivant les règlements de la Fédération
Entraîneur :	Personne jouant un rôle crucial dans le développement personnel et sportif de l'athlète
Officiel :	Personne connaissant les règlements du biathlon, capable de les enseigner aux autres membres et de les faire respecter par tous
VP :	Vice-président(e)

## **ENGAGEMENTS**

Dans le respect des individus, rien ne sera toléré qui représente un risque pour la santé ou la sécurité, physique ou mentale, d'un être humain, soit :

- ✓ Communiquer de manière respectueuse avec les autres participants.
- ✓ Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle.
- ✓ Protéger l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants.

Dans le respect des règlements, seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition ou de la sélection. Pour ce faire, il faut donc :

- ✓ Connaître les règlements applicables à la compétition et toutes les informations nécessaires à l'exercice des fonctions de chacun.

- ✓ Demeurer ouvert aux commentaires constructifs et toujours chercher à améliorer les compétences respectives.
- ✓ Partager les connaissances afin de favoriser le développement du sport.
- ✓ Appliquer et respecter les règlements ou critères avec objectivité et impartialité, de façon équitable et avec discernement.
- ✓ Remplir les fonctions respectives à l'intérieur des limites de son autorité et de ses compétences.

## **ATTENTES**

Dans la dignité et le respect des individus :

- ✓ S'attendre à ce que les individus s'abordent mutuellement de manière respectueuse en tout temps, même lorsqu'en désaccord.
- ✓ Qu'aucune forme de harcèlement envers autrui ne soit tolérée.
- ✓ Que tous collaborent pour préserver l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants.

Dans l'intégrité et le respect des règlements :

- ✓ Que tous les participants respectent les compétences et les décisions prises dans l'intérêt du sport.
- ✓ Que toutes les critiques et les commentaires soient adressés de façon constructive dans un endroit et un moment propice à la discussion.
- ✓ Que les participants soient réceptifs aux consignes ou recommandations qui leur sont données par les entraîneurs et officiels dans l'exercice de leurs fonctions.
- ✓ Que les participants ne remettent pas en doute la bonne foi et l'impartialité appliquées à un règlement ou à un critère de sélection.
- ✓ Que tous les participants interviennent à l'intérieur de leur autorité et fassent rapport auprès des autorités appropriées de toute situation jugée inacceptable.
- ✓ Que l'autorité soit respectée afin d'assurer un déroulement harmonieux qui permet le développement des compétences.

## **RESPONSABILITÉS DE LA FQB**

S'assurer que toutes les interventions soient conséquentes avec les valeurs et les objectifs de la FQB et de l'organisation de tout événement relié à la pratique du biathlon au Québec.

## CODE D'ÉTHIQUE

Principe d'éthique	Engagements	Attentes	
<b>D I G N I T É</b>	<b>Respecter les individus – Rien ne sera toléré qui représente un risque pour la santé ou la sécurité, physique ou mentale, d'un être humain</b>		
	Courtoisie	Communiquer de manière respectueuse avec les autres participants	Que les autres m'abordent de manière respectueuse en tout temps, même lorsque nous sommes en désaccord
		Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle	Que personne ne tolère quelque forme de harcèlement envers une autre personne
	Sécurité	Protéger l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants	Que tous collaborent pour préserver l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants
<b>I N T É G R I T É</b>	<b>Respect des règlements – Seule la performance des athlètes dictera de l'issue de la compétition ou de la sélection</b>		
	Compétence	Connaître les règlements applicables à la compétition et toutes les informations nécessaires à l'exercice de mes fonctions	Que tous les participants respectent mes compétences et les décisions que je prends dans l'intérêt du sport
		Demeurer ouvert aux commentaires constructifs et toujours chercher à améliorer mes compétences	Que toute critique me soit adressée de façon constructive dans un endroit et un moment propice à la discussion
		Partager mes connaissances afin de favoriser le développement de mon sport	Que les autres participants soient réceptifs aux consignes ou recommandations que je donne dans l'exercice de mes fonctions
	Esprit sportif	Appliquer ou respecter les règlements ou critères avec objectivité et impartialité, de façon équitable et avec discernement	Que les autres participants ne remettent pas en doute ma bonne foi et mon impartialité quand j'applique un règlement ou un critère de sélection
Autorité	Remplir mes fonctions à l'intérieur des limites de mon autorité et de mes compétences	Que tous les participants interviennent à l'intérieur de leur autorité et fassent rapport auprès des autorités appropriées de toute situation jugée inacceptable. Qu'on respecte mon autorité et me laisse exercer mes fonctions afin d'avoir un déroulement harmonieux, mais aussi afin que je puisse développer mes compétences	

## **CODE DE CONDUITE DES ATHLÈTES**

Les athlètes de biathlon du Québec doivent toujours agir selon des standards élevés et projeter une image positive de leur discipline. Ainsi, vous devriez agir de la façon suivante :

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les autres athlètes.
2. Ne pas critiquer publiquement vos collègues ou tout membre de l'organisation.
3. Respecter les consignes des entraîneurs.
4. Respecter les consignes et décisions des officiels et/ou des administrateurs.
5. Communiquer vos insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse, et choisir un lieu et un moment propice.
6. Orienter vos critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que sur les personnes impliquées.
7. Communiquer à votre entraîneur tout élément qui puisse influencer votre entraînement et votre performance (blessures, conditions personnelles, etc.).
8. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs.

### **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des règlements en vigueur.
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent.
3. Toujours manipuler, transporter et entreposer les carabines de façon sécuritaire.
4. Faire une sélection judicieuse de vos méthodes d'entraînement, éviter les sports extrêmes à fort risque de blessures.
5. Toujours utiliser le matériel de protection requis.
6. Agir avec discrétion et discernement avec votre carabine, ne pas l'exposer inutilement ou la laisser sans surveillance dans les endroits publics.

7. Ne jamais faire usage de drogues ou d'abus d'alcool pouvant nuire à votre performance en compétition ou en entraînement.
8. Lors des camps d'entraînement, des compétitions ou toute activité encadrée, toute relation intime ou de nature sexuelle est interdite.
9. Posséder tous les permis requis en lien avec la loi sur les armes à feu.
10. Pour les athlètes identifiés de l'équipe du Québec, respecter les critères et les règles de l'équipe.

### **Compétences**

1. Connaître les règlements du biathlon.
2. Avoir complété les formations requises en lien avec le maniement des armes à feu.
3. Toujours chercher à s'améliorer, accepter les commentaires constructifs.
4. Maîtriser toute l'information qui m'est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus.
5. Partager vos connaissances afin de favoriser le développement de votre sport.

### **Autorité / Responsabilité**

1. Dans les camps d'entraînement et les compétitions, respecter les couvre-feux.
2. Être ponctuel, respecter les horaires établis.
3. Lors des compétitions où vous faites partie de l'équipe du Québec (athlètes sélectionnés et supportés), respecter les consignes de l'équipe de soutien qui encadre l'équipe du Québec telles que le protocole de fartage établi, le port des vêtements officiels lors des cérémonies, etc.
4. Respecter le matériel prêté et en assurer l'entretien.
5. Agir de façon autonome quant au rangement, l'entretien, l'utilisation adéquate de votre matériel et de celui d'autrui.
6. Compléter de façon assidue votre cahier d'athlète si demandé par votre entraîneur.



7. Agir de façon responsable avec votre matériel de façon à optimiser votre performance (exemple : test de ski, connaissance des skis, choix des skis, entretien des skis et de la carabine).
8. Effectuer votre préparation mentale, physique, technique et tactique de façon minutieuse.

J'ai lu le code de conduite de l'athlète de l'équipe du Québec de biathlon et j'accepte de m'y conformer.

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **CODE DE CONDUITE DES ENTRAÎNEURS**

La relation entraîneur/athlète est une relation privilégiée. L'entraîneur joue un rôle crucial dans le développement personnel et sportif de ses athlètes. Vous devez comprendre l'inégalité qui existe dans cette relation et éviter d'en abuser. Vous devez accepter que votre intervention dans le cadre d'une organisation respecte les valeurs et objectifs de cette association. Votre comportement influence la façon dont l'athlète considère sa discipline sportive. Ce code de conduite a pour objet d'aider l'entraîneur à ramener ses athlètes à devenir des êtres complets, confiants et productifs sur le plan humain. Les entraîneurs de biathlon du Québec ont les responsabilités suivantes :

1. Traiter chacun avec équité, peu importe le sexe, le lieu d'origine, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, les conditions religieuses, le niveau de performance et le statut économique.
2. Orienter les critiques vers la performance plutôt que vers la personne.
3. Toujours agir selon les standards élevés et projeter une image positive de votre discipline et de votre rôle d'entraîneur. Ainsi vous devriez agir de la façon suivante :

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les athlètes et les autres membres de l'organisation.
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation.
3. Respecter les consignes et décisions des officiels et/ou des administrateurs.
4. Communiquer vos insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice.
5. Orienter vos critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que sur les personnes impliquées.
6. Transmettre à vos athlètes et leurs parents toutes les informations importantes, entre autres vous assurer qu'ils connaissent les règles de base à respecter lors d'une compétition afin d'éviter de nuire à un athlète (pouvant aller jusqu'à leur disqualification).
7. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs.

8. Communiquer et collaborer avec tout spécialiste de la profession médicale pour le diagnostic, le traitement et le suivi de tout problème de nature médicale ou psychologique.
9. Traiter les compétiteurs et les officiels avec tout le respect qui leur est dû et inciter les athlètes à faire de même.

### **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des règlements et sans chercher à favoriser votre athlète au détriment des autres.
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent.
3. Toujours manipuler, transporter et entreposer les carabines de façon sécuritaire et superviser vos athlètes dans ces tâches.
4. Ne jamais faire usage de drogues ou d'abus d'alcool lorsque vous prenez part à une activité de biathlon et s'abstenir de fumer devant les athlètes.
5. Lors des camps d'entraînement, des compétitions ou toute activité encadrée où vous êtes en relation avec les athlètes, éviter toute relation intime ou de nature sexuelle.
6. Ne pas encourager la consommation de boissons alcoolisées lors d'événements sportifs ou lorsque vous fêtez une victoire sur les lieux d'une épreuve.
7. Posséder tous les permis requis en lien avec la loi sur les armes à feu.
8. Encourager les athlètes à respecter les règlements de leur discipline et à faire preuve d'esprit sportif.

### **Compétences**

1. Connaître les règlements du biathlon et les enseigner à vos athlètes.
2. Avoir complété les formations requises en lien avec le maniement des armes à feu, si requis.

3. Veiller à ce que vos activités soient adaptées à l'âge, au niveau d'expérience, d'habileté et de condition physique des athlètes et inculquez-leur la notion d'un environnement sécuritaire.
4. Maîtriser toute l'information qui vous est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus.
5. Savoir reconnaître le moment où référer vos athlètes à un autre entraîneur ou spécialiste sportif.
6. Faire primer les objectifs de vos athlètes sur les vôtres.
7. Rechercher continuellement les moyens d'améliorer votre niveau de compétence et de connaissance professionnel et personnel.
8. S'assurer de parfaire vos connaissances scientifiques du sport et de baser votre planification d'entraînement sur ces principes et d'ajuster régulièrement votre planification afin d'optimiser le développement de chacun de vos athlètes.
9. Être conscient des pressions académiques que subissent les athlètes/étudiants et organiser vos entraînements de façon à favoriser le succès scolaire.

### **Autorité / Responsabilité**

1. Lors des camps d'entraînement et des compétitions, planifier vos activités de sorte que vous respectiez les couvre-feux.
2. Être ponctuel, respecter les horaires établis.
3. Lors des compétitions où vos athlètes font partie de l'équipe du Québec (athlètes sélectionnés et supportés), ne pas interférer dans le soutien donné à ceux-ci (respect du protocole de fartage, des consignes données par l'équipe de soutien, etc.).
4. Assurer une supervision de vos athlètes quant au respect et l'entretien du matériel prêté.
5. Supporter vos athlètes et les encourager à agir de façon responsable avec le matériel afin d'optimiser leur performance (exemple : test de ski, connaissance des skis, choix des skis, entretien des skis et de la carabine).
6. Collaborer avec tout le personnel entraîneur.

7. Lorsque vous acceptez des responsabilités comme entraîneur avec l'équipe du Québec, assurez-vous de bien connaître l'ampleur de vos engagements, d'exprimer clairement vos intentions et votre disponibilité.
8. Lorsque vous acceptez des responsabilités comme entraîneur avec l'équipe du Québec, assurez-vous d'agir de façon impartiale, équitable et avec discernement.
9. Effectuer vos tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées et ce, pour l'ensemble des participants.

J'ai lu le code de conduite des entraîneurs de l'équipe du Québec de biathlon et j'accepte de m'y conformer.

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## CODE DE CONDUITE DES OFFICIELS

Les officiels jouent un rôle crucial dans le développement de leur sport. Ceux-ci doivent réaliser les impacts de leur comportement et de leurs décisions sur les athlètes, entraîneurs, parents et tous les autres intervenants du sport. Ils doivent accepter que leurs interventions dans le cadre d'une organisation respectent les valeurs et objectifs de cette association. Leur comportement influence la façon dont les différents intervenants considèrent la discipline sportive. Ce code de conduite a pour objet d'aider les officiels de biathlon du Québec dans leur travail en fixant certaines balises quant à la conduite attendue. Les officiels ont, entre autres, les responsabilités suivantes :

1. Traiter chacun avec équité, peu importe le sexe, le lieu d'origine, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, les conditions religieuses, le niveau de performance et le statut économique.
2. Orienter les critiques vers la performance plutôt que vers la personne.
3. Agir toujours selon des standards élevés et projeter une image positive de leur discipline et du rôle d'officiels.

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les athlètes, les entraîneurs et les autres membres de l'organisation.
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation.
3. Respecter les consignes et décisions des administrateurs.
4. Communiquer les insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice.
5. Orienter les critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées.
6. Transmettre toutes les informations importantes aux personnes concernées.
7. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs.
8. Traiter les compétences et les entraîneurs avec tout le respect qui leur est dû et inciter les officiels sous votre responsabilité à agir de même.
9. Être ouvert aux critiques.

## **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des règlements et des règles de l'art et sans chercher à favoriser un athlète au détriment des autres, préserver l'intégrité de la compétition.
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent, toujours s'assurer que les carabines sont manipulées, transportées et entreposées de façon sécuritaire et intervenir dans le cas de situations jugées dangereuses.
3. Faire preuve d'intégrité dans les rapports avec les autres participants et déclarer tout conflit d'intérêts potentiel.
4. Ne jamais faire usage de drogues ou abuser de l'alcool lorsque vous prenez part à une activité de biathlon et s'abstenir de fumer devant les athlètes.
5. Lors d'une activité de biathlon, avoir un comportement approprié.
6. Ne pas encourager la consommation de boissons alcoolisées pendant des événements sportifs sur les lieux d'une épreuve.
7. Posséder tous les permis en lien avec la loi sur les armes à feu, si requis.
8. Amener les athlètes et les entraîneurs à respecter les règlements de leur discipline, les éduquer au besoin.

## **Compétence**

1. Connaître les règlements du biathlon et les enseigner aux autres membres.
2. Remplir ses fonctions à l'intérieur des limites de son autorité et de ses compétences.
3. Maîtriser toute l'information qui est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus.
4. Rechercher continuellement les moyens d'améliorer le niveau de compétence et de connaissance professionnel et personnel.
5. Être conscient de la pression que subissent les athlètes et entraîneurs lors de certaines compétitions et ajuster les interventions auprès d'eux en conséquence.

## **Autorité / Responsabilité**

1. S'assurer d'être ponctuel et de respecter les horaires établis.
2. Assurer une supervision des officiels juniors, transmettre ses connaissances, partager ses expériences et donner des commentaires constructifs.
3. Collaborer avec tous les officiels.
4. Respecter les décisions prises par les officiels en autorité et par le jury et être loyal face à l'organisation.
5. Comme officiel, s'assurer d'agir de façon impartiale, équitable et avec discernement.
6. Effectuer les tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées.
7. Faire primer les objectifs de votre sport sur les vôtres.
8. Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle.
9. Contribuer autant que possible au développement du sport et des officiels entre autres, par l'organisation de formations, la participation à des comités, etc.



## **CODE DE CONDUITE DES ADMINISTRATEURS**

Les administrateurs jouent un rôle crucial dans le développement de leur sport. Ceux-ci doivent réaliser les impacts de leurs décisions sur les athlètes, entraîneurs, parents et tous les autres intervenants du sport. Ce code de conduite a pour objet d'aider les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs du biathlon au Québec ont, entre autres, les responsabilités suivantes :

1. Traiter chacun avec équité, peu importe le sexe, le lieu d'origine, la couleur, l'orientation sexuelle, la religion, les conditions religieuses, le niveau de performance et le statut économique.
2. Orienter les critiques vers la performance plutôt que vers la personne.
3. Agir toujours selon des standards élevés et projeter une image positive de leur discipline.

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec tous les membres de l'organisation.
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation.
3. Communiquer les insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice.
4. Orienter les critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées.
5. Transmettre aux membres de l'organisation toutes les informations importantes.
6. Ne pas contribuer à la propagation des rumeurs.
7. Être solidaire des décisions prises par les différentes instances et loyal envers l'organisation.
8. Lors d'un départ ou d'une indisponibilité prolongée, s'assurer de transmettre à l'organisation toutes les informations et documents pertinents.
9. Être ouvert aux critiques.

### **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des décisions prises, des positions et orientations adoptées par les instances.

2. Faire preuve d'honnêteté, déclarer tout conflit d'intérêts potentiel et se retirer des décisions, au besoin.
3. Ne jamais faire usage de drogues ou d'abus d'alcool lorsque l'administrateur prend part à une activité de biathlon et s'abstenir de fumer devant les athlètes.
4. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, avoir un comportement approprié.
5. Ne pas encourager la consommation de boissons alcoolisées pendant des événements sportifs sur les lieux d'une épreuve.

### **Compétence**

1. Connaître les règles qui régissent la Fédération et s'assurer d'administrer la Fédération dans le respect de celles-ci.
2. Remplir ses fonctions à l'intérieur des limites de son autorité et de ses compétences.
3. Maîtriser toute l'information qui est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus.
4. Être conscient de l'impact de certaines décisions sur les athlètes et entraîneurs et prendre le temps de bien peser les avantages et inconvénients et analyser toutes les conséquences potentielles dans le processus de prise de décision.
5. Prendre des décisions dans l'intérêt de la Fédération, du développement du sport et de l'ensemble de ses membres.

### **Autorité / Responsabilité**

1. S'assurer d'être ponctuel et de respecter les horaires établis.
2. Assurer une supervision du personnel et des bénévoles impliqués dans les dossiers dont l'administrateur est responsable ainsi que la coordination des différents intervenants pour une progression harmonieuse des projets.
3. Collaborer avec tous les intervenants.
4. Respecter les décisions prises par les instances et être loyal face à l'organisation et ses partenaires.
5. Comme administrateur, agir de façon impartiale, équitable et avec discernement.

6. Effectuer les tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées et dans le respect des délais établis ou, dans le cas d'une incapacité à respecter les engagements, en aviser les instances.
7. Faire primer les objectifs du sport et de la fédération provinciale sur ceux de l'administrateur, ceux de son club d'origine ou de ses membres.
8. Faire preuve de discrétion avec toute information de nature confidentielle.
9. Gérer les argents de la Fédération avec rigueur en cherchant constamment à faire plus avec moins.

J'ai lu le code de conduite des administrateurs de la FQB et j'accepte de m'y conformer.

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## **CODE DE CONDUITE DES PARENTS**

Les parents des athlètes de biathlon doivent agir selon les standards élevés et projeter une image positive de la discipline. Ainsi, vous devriez agir de la façon suivante :

### **Communication**

1. Interagir avec respect avec les autres membres de l'organisation.
2. Ne pas critiquer publiquement tout membre de l'organisation.
3. Respecter les consignes et décisions des entraîneurs, des officiels et/ou des administrateurs.
4. Communiquer vos insatisfactions aux personnes concernées, de façon respectueuse et choisir un lieu et un moment propice.
5. Orienter vos critiques de façon constructive et vers la situation plutôt que les personnes impliquées.
6. Ne pas contribuer à la propagation de rumeurs.

### **Sécurité / Règles**

1. Toujours agir dans le respect des règlements et sans chercher à favoriser votre enfant au détriment des autres.
2. Toujours agir de façon sécuritaire pour vous et pour les personnes qui vous entourent.
3. Toujours manipuler, transporter et entreposer les carabines de façon sécuritaire.
4. Ne jamais faire usage de drogues ou abuser de l'alcool lorsque vous prenez part ou assistez à une activité de biathlon.
5. Lors des camps d'entraînement, des compétitions ou toute activité encadrée, avoir un comportement approprié.
6. Posséder tous les permis requis en lien avec la loi sur les armes à feu.

### **Compétence**

1. Connaître la base des règlements du biathlon de sorte à ne pas porter involontairement préjudice à un athlète par vos agissements.

2. Avoir complété les formations requises en lien avec le maniement des armes à feu, si requis.
3. Maîtriser toute l'information qui vous est transmise et clarifier le plus tôt possible les éléments ambigus.

### **Autorité / Responsabilité**

1. Dans les camps d'entraînement et les compétitions, planifier vos activités de sorte que vos enfants puissent respecter les couvre-feux, être ponctuel et respecter les horaires établis.
2. Lors d'activités, ne pas interférer dans le soutien donné aux athlètes (respect du protocole de fartage, des consignes données par leur entraîneur, etc.).
3. Assurer une supervision de votre enfant quant au respect et à l'entretien du matériel prêté.
4. Supporter votre enfant et l'encourager à agir de façon responsable avec son matériel de façon à optimiser sa performance (exemple : test de ski, connaissance des skis, choix des skis, entretien des skis et de la carabine).
5. Collaborer avec le personnel entraîneur.
6. Lorsque vous acceptez des responsabilités comme entraîneur ou comme officiel, assurez-vous de bien connaître l'ampleur de vos engagements, d'exprimer clairement vos intentions, votre disponibilité et d'agir de façon impartiale, équitable et avec discernement. De plus, effectuez vos tâches jusqu'à ce qu'elles soient complétées et ce, pour l'ensemble des participants.

J'ai lu le code de conduite des parents de la FQB et j'accepte de m'y conformer pour le bien-être de mon enfant et des autres athlètes de l'équipe du Québec.

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



**Fédération  
québécoise de  
biathlon**

## **Procédure de grief**

**Objectif :** Cette procédure vise à clarifier les différentes étapes à franchir pour demander réparation si un membre de la FQB juge avoir été traité injustement. En lien avec les codes de conduite adoptés par la FQB ou les décisions en lien avec le Guide de l'athlète, elle se veut un moyen pour signaler des manquements à ces codes de conduite ou dans l'application des critères du Guide et amener l'analyse des situations problématiques ainsi que la mise en place de mesures correctives.

**Application :** Cette procédure s'adresse à tous les membres de la FQB (athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, bénévoles, parents) et à toutes situations. Un comité d'analyse du grief comptant trois personnes sera formé par le président de la FQB afin d'étudier les cas en lien avec les activités de la Fédération autres que des appels au sujet de nominations sur l'équipe du Québec. Ces derniers seront référés par le président à l'entité responsable.

### **Procédure pour toutes situations autres que la nomination des membres de l'équipe du Québec ou l'identification du groupe d'entraînement :**

1. Faire la cueillette des faits en lien avec la problématique. L'auteur du grief devra vérifier les règlements, critères et politiques de la FQB en lien avec la situation.
2. Si les faits démontrent que l'auteur du grief n'a pas été traité de façon équitable, il devra adresser ses demandes et questions directement aux personnes concernées pour chercher à régler la situation avec celles-ci.
3. Après la 2<sup>e</sup> étape, si l'auteur du grief croit toujours être traité injustement, il devra adresser ses demandes par écrit à la personne qui supervise le travail de l'intervenant impliqué.
4. Si, à la suite de la 3<sup>e</sup> étape, l'auteur du grief croit toujours être traité injustement, il devra compléter le formulaire de grief disponible sur le site WEB de la Fédération et l'acheminer par courriel au VP Administration de la FQB, de même que tous les documents pertinents. Ce dernier accusera réception du document auprès de l'auteur du grief. Il en acheminera une copie au président et au VP Domestique de la Fédération. L'adresse de ces personnes est disponible au [www.fqb.quebec](http://www.fqb.quebec).

5. Le comité analysera la situation et fournira à l'auteur du grief une réponse dans les 30 jours suivant le dépôt des documents. La réponse pourra être complète ou partielle selon la complexité de l'enquête à effectuer. L'auteur du grief obtiendra une réponse écrite définitive à la fin du processus de traitement du grief.

### **Procédure d'appel d'une décision au sujet de la nomination des membres de l'équipe du Québec ou de l'identification des groupes d'entraînement**

1. Tout appel de cette nature devra être signalé dans un délai maximal de :
  - a. **24 heures** suivant l'annonce des membres qui composent l'équipe du Québec pour une compétition; et
  - b. **7 jours** calendrier suivant l'identification publique des membres des groupes d'entraînement de la FQB et des identifications auprès du ministère (adopté par le conseil d'administration de la FQB).
2. Selon les délais identifiés au point 1, l'auteur du grief devra faire la cueillette des faits en lien avec la problématique. Il devra s'assurer de vérifier les règles, critères et politiques de la Fédération en lien avec la situation et faire parvenir l'appel de la décision de nomination directement au président de la Fédération à [president@fgb.quebec](mailto:president@fgb.quebec).
3. Le président jugera de la recevabilité de l'appel en fonction des critères de sélection en vigueur. Advenant que le président juge que la demande est recevable, un comité de révision de l'appel sera nommé, lequel sera formé de trois personnes, incluant le Vice-président Haute-performance. Une décision finale sera rendue dans les 72 heures qui suivent la soumission d'un appel. Dans le cas que le président juge l'appel non recevable, le dossier sera clos sans autres démarches.



Fédération  
québécoise de  
biathlon

## Formulaire de grief

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Description des faits en lien avec la situation

(décisions et/ou actions posées, critères et/ou politiques applicables, ...)

Personnes impliquées et de quelle façon



## Rencontre avec les personnes concernées

(décrivez les informations, réponses obtenues ainsi que les engagements des différentes parties)


## Mesures correctives demandées

(décrivez les éléments qui vous semblent ne pas avoir été corrigés adéquatement, les informations manquantes)

(Comment vous croyez que la situation pourrait être corrigée dans un souci d'équité)


Décision du comité


Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_